

AUTOPARTAGE

Rapport d'évaluation de la couverture régionale









INTRODUCTION

En vertu des articles 6 et 7 de l'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixant les modalités d'utilisation des places de stationnement par les opérateurs de véhicules à moteur partagés, les opérateurs agréés sont tenus annuellement de fournir à l'Agence du stationnement des données d'exploitation et de collaborer à la réalisation d'une enquête auprès des usagers.

Cette démarche poursuit le double objectif d'évaluer la couverture régionale de l'offre et de la demande de véhicules à moteur partagés, et de mesurer l'impact de l'autopartage sur l'utilisation des différents modes de transports par les usagers dans le contexte bruxellois.

Par la présente note, l'Agence du stationnement entend répondre à sa mission de synthèse et de transmission des données d'exploitation délivrées par les opérateurs agréés. Afin de respecter une certaine confidentialité et d'assurer une lecture efficace, les résultats ont été ventilés par commune.

> AUTOPARTAGE AVEC USAGE DE PLACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES

En 2019, deux opérateurs proposent un service d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées: Cambio et Zen Car. Ubeeqo ayant annoncé la fin de ses services en Région bruxelloise.

Fig. 1 - Performances de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2019.

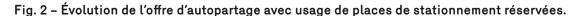
	CAMBIO	ZEN CAR	TOTAL/MOYENNE
Membres actifs	16.384	619	17.003
Stations	187	32	219
Emplacements	571	64	635
Trajets	216.380	4.212	220.592
Trajets par jour	593	12	604
Distance moyenne par trajet (km)	56,4	54,4	56,4
Durée moyenne par trajet (h)	6,8	6,0	6,7
Taux de charge moyen (%)	32,4%	4,5%	31,8%
Score moyen	1,82	1,94	1,84

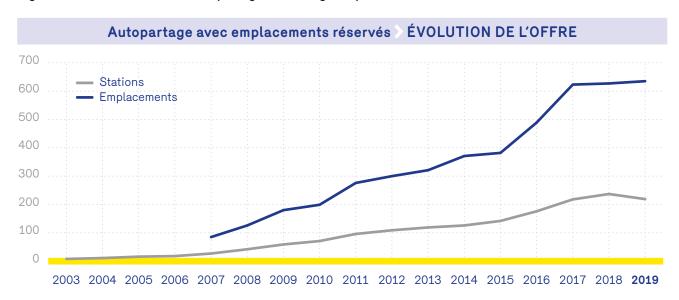


OFFRE

En 2019, la Région bruxelloise compte 219 stations dédiées à l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en voirie, pour une capacité totale de 635 emplacements.

Comme le montre le graphique suivant, l'offre d'autopartage est en constante augmentation depuis l'introduction des premiers véhicules Cambio en 2003. Si dans un premier temps, l'Arrêté obligeant les communes à élaborer un plan stratégique dans le but d'encadrer la création de nouvelles stations a supposément eu pour effet de ralentir ce dynamisme lors de sa publication en 2013, on observe une véritable croissance à partir de 2015. L'année 2019 en elle-même est marquée par une croissance plus faible de l'offre qui s'explique par la suppression de nombreuses stations engendrée par la cessation de l'opérateur Ubeeqo. Ceci étant partiellement compensé par la reprise des emplacements délaissés par Cambio.





L'offre d'autopartage est inégalement répartie sur le territoire régional. Elle se concentre principalement en centre-ville et dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Ixelles et Etterbeek sont les communes les mieux desservies avec 145, 96, 57 et 48 emplacements réservés sur leur territoire, soit plus de la moitié de l'offre existante.



Fig. 3 – Répartition par commune du nombre d'emplacements réservés à l'autopartage en 2019.

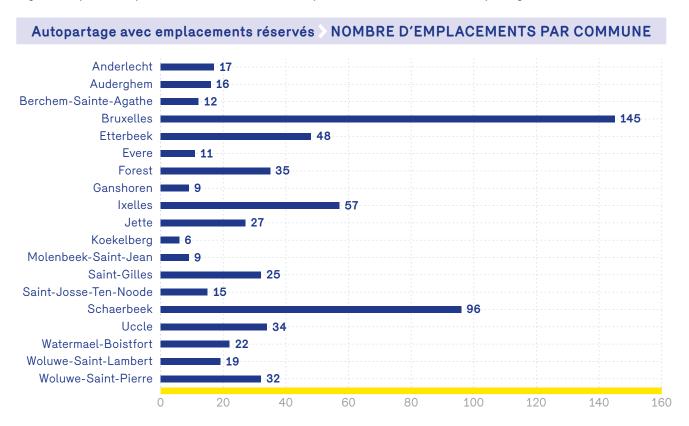
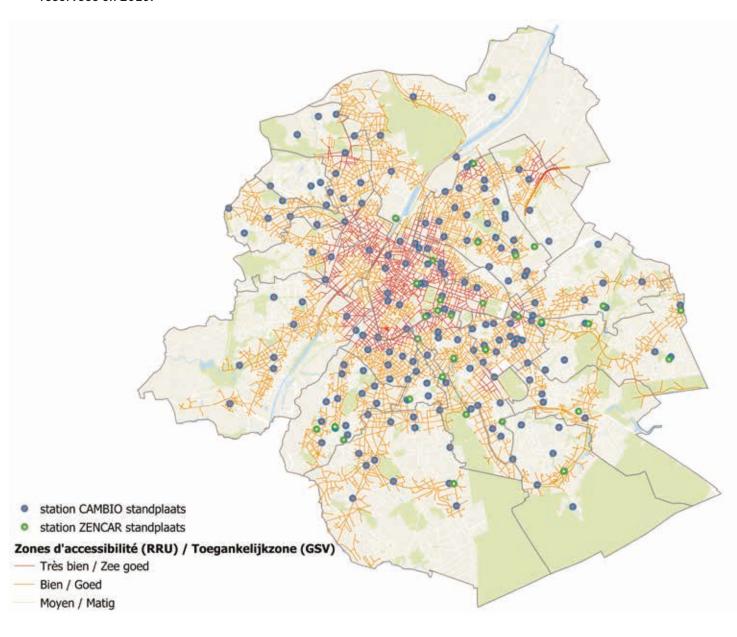




Fig. 4 - Couverture territoriale de l'offre d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2019.





DEMANDE

En 2019, l'autopartage avec utilisation de places de stationnement réservées a attiré 17.003 clients actifs (au moins une utilisation sur l'année) et a généré 220.592 réservations, soit une moyenne de 604 trajets par jour.

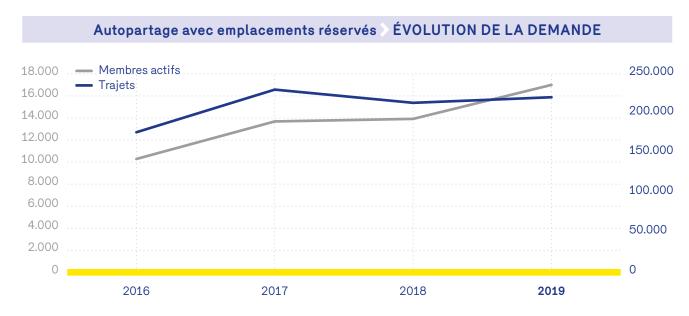
On comptabilise un taux de charge moyen de 31,8%. Cela signifie une meilleure utilisation des véhicules partagés comparativement à la durée d'utilisation des véhicules particuliers des ménages bruxellois qui sont immobilisés 97,9% du temps en moyenne¹, et, par conséquent, une rationalisation de l'utilisation de l'espace public.

Deux indicateurs peuvent témoigner de la croissance de la demande d'autopartage. D'une part le nombre de clients actifs qui franchit la barre des 17.000 et d'autre part le nombre de trajets annuel qui pointe à 220.000.

Globalement la géographie de la demande se calque sur celle de l'offre. Les communes de Bruxelles-Villes, Schaerbeek, Ixelles, Saint-Gilles et Etterbeek concentrent à elles seules plus de 50 % des trajets effectués en 2019.

Les indices de performances communaux (nombre de trajets par emplacements) nuancent néanmoins ce constat. Avec une moyenne régionale de 347 trajets annuels par emplacements, on observe une demande relativement plus importante à Koekelberg, Saint-Gilles, Molenbeek-Saint-Jean, Jette et Auderghem ce qui invite à repenser l'offre disponible dans ces communes.

Fig. 5 – Évolution de la demande d'autopartage avec usage de places de stationnement réservées.





^{1.} Lebrun K. et al., Les pratiques de déplacement à Bruxelles : analyses approfondies, Cahiers de l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitales, 2014, p.46.



Fig. 6 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2019, selon la commune dans laquelle se trouve la station.

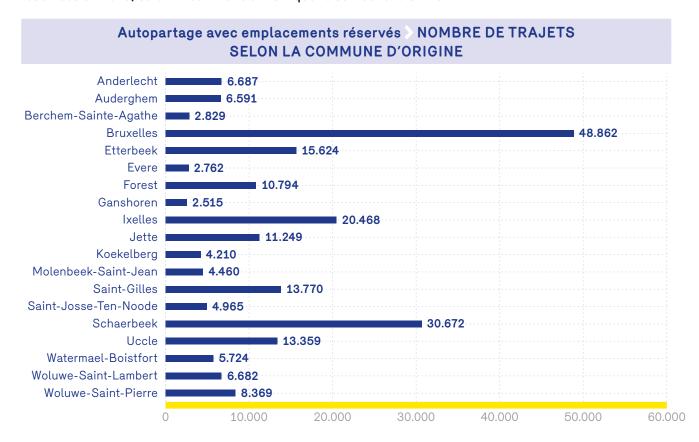
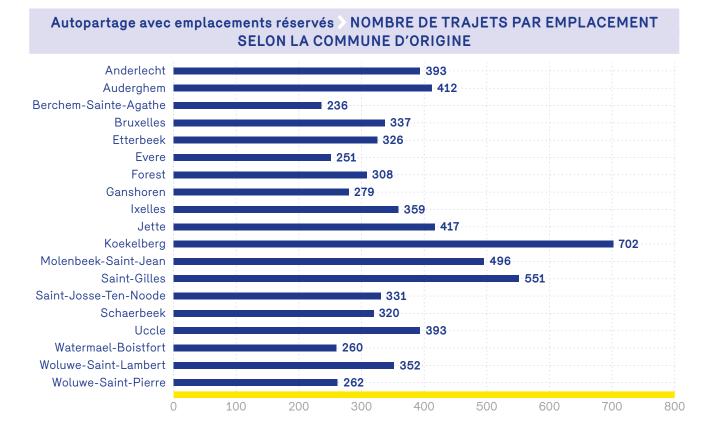




Fig. 7 – Répartition du nombre de trajets effectués en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2019, par emplacement et selon la commune dans laquelle se trouve la station.



CARACTÉRISTIQUES DES TRAJETS

En moyenne, les utilisateurs réservent un véhicule pour une durée de 6 heures et 42 minutes. La distance moyenne parcourue lors d'une réservation s'élève quant à elle à 56,4 km.

RESPECT DES OBJECTIFS

L'Arrêté du GRBC du 21 mars 2013 fixe au moins deux objectifs relatifs au développement de l'autopartage avec usage de places de stationnement réservées, à savoir un objectif de dispersion des stations en fonction de zones d'accessibilité du territoire régional, un objectif de croissance de l'offre d'emplacements réservés à l'horizon 2020 ventilé par commune en fonction des effectifs de population.

Pour chaque station, un score est défini sur base de sa localisation. Une station en zone d'accessibilité C, telle que définie par le RRU, équivaut à un score de 0, en zone B à un score de 2 et en zone A à un score de 3. En vue du maintien de son agrément, il est imposé aux opérateurs un score moyen inférieur à 2. Avec des scores respectifs de 1,82 et 1,94, les opérateurs Cambio et Zen Car respectent actuellement le seuil imposé. Le score moyen atteint par l'ensemble des stations est de 1,84, ce qui témoigne d'une bonne couverture territoriale.



De par l'évolution prévisionnelle du service d'autopartage avec usage d'emplacements réservés ainsi que des tendances de croissance démographique, l'objectif de croissance a été fixé à 2 % de la population en 2020 soit 25.000 clients. Le chiffre de référence habituel pour la rentabilité d'un véhicule d'autopartage étant de 30 clients par véhicule, ceci se traduit en un objectif de 801 places de stationnement réservées pour l'autopartage. Afin de répondre à la fois à l'objectif de couverture territoriale (offrir la possibilité d'une station à proximité de chaque habitant) et à la logique du potentiel de croissance du service, cet objectif a été ventilé sur base des effectifs de population de chaque commune.

Le tableau suivant illustre le nombre d'emplacements réservés qu'il reste à créer compte tenu de cette ventilation. Seules les communes de Bruxelles-Ville, Etterbeek, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre ont d'ores et déjà atteint leur objectif. Dans l'ensemble, 224 emplacements restent à créer, dont la moitié sur les seules communes d'Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean, en vue de l'objectif de 800 places à l'horizon 2020.

Fig. 8 – Respect des objectifs de croissance à l'horizon 2020 de l'offre en autopartage avec usage de places de stationnement réservées en 2019.

	EMPLACEMENTS	OBJECTIF 2020 SELON LES EFFECTIFS DE POPULATION	% D'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2020	EMPLACEMENTS À CRÉER PAR COMMUNE
Anderlecht	17	77	22,1%	60
Auderghem	16	23	69,6%	7
Berchem-Sainte-Agathe	12	16	75,0%	4
Bruxelles	145	116	100,0%	0
Etterbeek	48	33	100,0%	0
Evere	11	26	42,3%	15
Forest	35	37	94,6%	2
Ganshoren	9	17	52,9%	8
Ixelles	57	59	96,6%	2
Jette	27	34	79,4%	7
Koekelberg	6	15	40,0%	9
Molenbeek-Saint-Jean	9	65	13,8%	56
Saint-Gilles	25	34	73,5%	9
Saint-Josse-Ten-Noode	15	19	78,9%	4
Schaerbeek	96	89	100,0%	0
Uccle	34	57	59,6%	23
Watermael-Boitsfort	22	18	100,0%	0
Woluwe-Saint-Lambert	19	37	51,4%	18
Woluwe-Saint-Pierre	32	29	100,0%	0
TOTAL		801	72,0%	224



>

AUTOPARTAGE EN « FLOTTE LIBRE »

En juin 2016, l'approbation par le Gouvernement d'un nouvel arrêté permettant l'autopartage en « flotte libre » avec usage de places de stationnement publiques a encouragé l'arrivée de deux nouveaux opérateurs, DriveNow et Zipcar, qui ont introduit leur flotte de véhicules dès l'été de la même année.

L'année 2019 a été marquée par des bouleversements notables le rachat de Zipcar par Poppy et la cessation d'activité de DriveNow. Dans la précipitation de leur départ, DriveNow n'a jamais publié les données attendues. Si bien que le présent rapport ne peut être considéré comme représentatif des performances de l'autopartage en flotte libre et se limite à exposer les données de Poppy enregistrées sur les 6 derniers mois de l'année.

Fig. 9 - Performances de l'autopartage en flotte libre en 2019 (juillet à décembre).

	POPPY
Membres actifs	4.066
Véhicules	140
Trajets	26.101
Trajets par jour	72
Durée totale (h)	24.611
Distance totale (km)	283.880
Durée moyenne (min)	56,6
Distance moyenne (km)	10,9
Taux de charge moyen (%)	2,00%



> CONCLUSIONS

L'année 2019 a été marquée par la reprise de Zipcar par Poppy et par le retrait de l'opérateur DriveNow. L'absence de données subséquent à ces bouleversements ne nous permet pas de tirer de conclusions sur l'évolution de performances de l'autopartage en flotte libre.

En revanche, l'autopartage avec emplacement réservé, désormais largement représenté par Cambio et dans une bien plus faible proportion par Zen Car, enregistre une croissance timide de l'offre et de la demande avec respectivement 1% de véhicules, 1% de trajets et 1,2% de membres actifs supplémentaires.

Bien que présente sur l'ensemble des communes bruxelloises, l'offre d'autopartage est inégalement répartie sur le territoire régional et se concentre encore dans les communes de première couronne, à l'est du canal essentiellement. C'est également dans cette région que l'on observe la demande la plus importante en termes d'utilisation.

Cette tendance pourrait être contrebalancée par une concertation accrue entre les opérateurs et les communes afin de tendre progressivement vers les objectifs de croissance fixés à l'horizon 2020 en fonction des effectifs de population par commune, et ainsi proposer une offre homogène sur le territoire régional. A ce titre, 224 emplacements font encore défaut dans les communes qui n'ont pas atteint l'objectif fixé par l'arrêté.

Enfin, on observe des comportements d'utilisateurs sensiblement différents selon les modèles d'autopartage. En effet, un trajet moyen en autopartage avec emplacement réservé dure 6h30 pour 56,4 kilomètres parcourus, tandis qu'un trajet moyen en autopartage en flotte libre dure 56 minutes pour 10,2 kilomètres parcourus.

Ceci laisse transparaitre un rapport de complémentarité plutôt que de compétition entre les deux systèmes existant. Ce qui semble correspondre aux besoins d'une clientèle plus nombreuse chaque année sans toutefois atteindre les objectifs de rentabilités économique des opérateurs qui ont récemment décidé de cesser leurs activités en Région bruxelloise.